



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Jeudi 19 avril 2019

Parcoursup : les vœux 2019 d'orientation vers l'enseignement supérieur

La seconde étape de la procédure Parcoursup 2019 s'est achevée mercredi 3 avril à 23h59 : les candidats ont confirmé leurs vœux pour accéder aux formations du premier cycle de l'enseignement supérieur. Depuis le 5 avril, les formations ont ainsi pu engager l'examen des vœux, préalable à la phase d'admission qui débutera le 15 mai 2019.

Pour la première fois la plateforme Parcoursup a été ouverte dès le mois de décembre afin de donner davantage de temps aux candidats pour consulter les formations et affiner leur projet d'études. Parcoursup **propose désormais 14 500 formations** contre 13 000 auparavant, en particulier les **Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** dont le processus de recrutement a été transformé : la multiplicité des concours payants a été remplacée par un examen sélectif sur dossier sans aucun frais. D'ici 2020, l'ensemble des formations reconnues par l'Etat rejoindront Parcoursup.

Cet élargissement de l'offre de formation combiné aux nouvelles possibilités de vœux multiples a conduit les candidats à **formuler 6,9 millions de vœux**. On totalise 8,6 millions de vœux si l'on y ajoute les sous-vœux, **dont 1.5 million uniquement pour les IFSI**.

Au total, **639 905 lycéens préparant le Baccalauréat** ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, un chiffre stable par rapport à l'an dernier. Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2019 est publiée ce jour dans une [note](#) du service statistique du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les **demandes de réorientation** des étudiants ont cette année été plus nombreuses : **133 057 étudiants** ont confirmé au moins un vœu. Les étudiants ont en effet pu bénéficier cette année de l'accompagnement d'un directeur d'études qui a pu suivre leur parcours et les accompagner dans la construction de leur projet, y compris dans le cas de réorientations, au sein même de leur établissement.



Par ailleurs, la plateforme Parcoursup a accueilli de **très nombreux candidats s'inscrivant dans une démarche de reprise d'études**. Parmi les 125 092 candidats qui ne sont ni lycéens préparant un baccalauréat français ni étudiants en réorientation, 109 224 candidats en reprise d'études ont confirmé un ou plusieurs vœux. Cela traduit une demande particulièrement forte d'accès à l'enseignement supérieur de la part d'un public nouveau, qui témoigne de l'attractivité des formations du supérieur et appelle des réponses spécifiques. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministère du Travail œuvrent d'ores et déjà de concert pour mettre au profit de ces candidats l'ensemble des possibilités qui peuvent leur être offertes.

Enfin, afin de rendre plus fluide le processus d'admission et de mieux cerner les aspirations des jeunes, les candidats ont indiqué s'ils envisageaient **un projet d'études ou un projet professionnel qui n'était pas proposé sur Parcoursup** : 219 331 candidats ont ainsi précisé envisager d'autres projets pour la rentrée prochaine. Pour rappel, la présentation d'une autorisation de désinscription de Parcoursup est obligatoire pour toute inscription hors des formations proposées sur la plateforme.

CONTACTS PRESSE

**Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse**

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

**Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation**

T 01 55 55 99 12 / 86 90

spresse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

<https://twitter.com/sup-recherche.gouv.fr>